



Formation Spécialisée de l'Administration Pénitentiaire

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Du 24 septembre 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

À l'ouverture de cette formation spécialisée, **FO Justice** souhaite avant toute chose avoir une pensée pour l'ensemble de nos collègues qui, chaque jour, font fonctionner l'Administration pénitentiaire dans des conditions toujours plus difficiles.

Derrière les tableaux, les pourcentages et les statistiques qui nous sont présentés aujourd'hui, il y a des femmes et des hommes. Des personnels de surveillance, bien sûr, particulièrement exposés, mais également des personnels administratifs, techniques, d'insertion et de probation, des personnels d'encadrement et l'ensemble des fonctions support sans lesquelles nos établissements et services ne pourraient tout simplement pas fonctionner.

► **Et les chiffres doivent nous interpeller.**

En 2025, 3 645 accidents du travail, de service ou de trajet ont été recensés, contre 3 532 en 2024. ET sans surprise, les agressions représentent à elles seules 33 % de l'ensemble des accidents et constituent la première typologie d'accident recensée par notre administration.

Pour FO Justice, ces données ne peuvent être dissociées de la dégradation globale des conditions d'exercice de nos missions.

Au 1^{er} août 2026, la France comptait près 90 000 détenus pour un peu plus de 63 000 places, soit une densité carcérale de 141,6 %. La surpopulation carcérale, devenue structurelle dans de nombreux établissements, pèse directement sur les conditions de travail, augmente les tensions, complexifie chaque mouvement, chaque ouverture de porte, chaque prise en charge et accroît mécaniquement l'exposition de nos collègues aux risques.

► **FO Justice considère que cette situation ne peut plus être gérée uniquement dans l'urgence.** Elle appelle une réponse structurelle de l'État et doit également être traitée au niveau législatif afin que la question de la régulation de la surpopulation carcérale puisse enfin être abordée durablement.

Dans le même temps, notre administration doit retrouver une vision de long terme sur les ressources humaines.

Le manque chronique d'effectifs ne concerne plus uniquement les personnels de surveillance. Il touche également les personnels administratifs et techniques, qui occupent des fonctions support essentielles. Quand les RH, les services techniques, les greffes ou les fonctions administratives sont fragilisés, c'est toute la chaîne pénitentiaire qui l'est.

Les recrutements doivent donc être pensés sur plusieurs années et accompagnés des moyens nécessaires à leur formation.

Nous sommes désormais arrivés aux limites de ce que notre École Nationale d'Administration Pénitentiaire peut absorber. **FO Justice** porte depuis longtemps la nécessité de développer de nouvelles capacités formatives : cela doit passer par une réflexion sur une **seconde école** mais aussi par un véritable développement des centres régionaux de formation, afin de rapprocher la formation des territoires et d'augmenter durablement nos capacités.

.../...

► **En matière de lutte contre les agressions, FO Justice** partage un principe qui apparaît d'ailleurs dans les documents de travail : **la prévention primaire doit rester la priorité !**

Le PAPRI Pact prévoit lui-même d'agir sur l'organisation du travail, d'individualiser la prise en charge en fonction de la dangerosité des personnes détenues, de mettre en cohérence leur niveau de dangerosité avec la classification des établissements et de définir des organigrammes de référence et un socle minimal d'effectifs.

► **C'est précisément là que doit se situer notre priorité.**

On ne pourra pas durablement lutter contre les agressions uniquement en apprenant aux personnels à mieux les gérer. Il faut d'abord **agir avant qu'elles ne surviennent** en adaptant les organisations, les effectifs, les infrastructures et le niveau de sécurité à la population pénale accueillie.

L'évaluation de la dangerosité des personnes détenues doit ainsi déboucher sur une **véritable classification de nos établissements pénitentiaires**, avec des niveaux de sûreté clairement identifiés et des moyens humains et matériels correspondant réellement au niveau de risque.

La prise en charge de la criminalité organisée et l'émergence des QLCO constituent à cet égard une évolution importante.

Avec désormais plus d'un an de recul sur Vendin-le-Vieil, le retour d'expérience que porte **FO Justice** est particulièrement parlant : à notre connaissance, aucune agression n'est à déplorer dans le premier établissement de ce type.

Cela démontre surtout une chose : lorsque les moyens humains, matériels, organisationnels et sécuritaires sont réellement adaptés au niveau de dangerosité des personnes détenues, notre administration est capable d'obtenir des résultats remarquables.

► **Il faut savoir en tirer les enseignements.**

Pour autant, la prévention primaire ne permettra malheureusement jamais de supprimer totalement le risque.

Lorsque l'agression ne peut être évitée, les personnels doivent disposer de moyens de protection adaptés.

FO Justice porte et soutient ainsi le déploiement de moyens intermédiaires de protection, notamment des aérosols incapacitants, ainsi que, le déploiement du PIE. Ces dispositifs ne remplaceront jamais les effectifs ou une bonne organisation du travail, mais ils doivent contribuer à donner aux personnels des moyens supplémentaires pour se protéger et maîtriser une situation violente.

Les documents prévoient d'ailleurs 29 millions d'euros en 2026 pour les opérations de sécurisation. Ces investissements sont nécessaires notamment dans la lutte contre les livraisons par drone ou des projections en établissement ou la sécurisation de nos SPIP, mais ils devront être évalués au regard de leur efficacité réelle sur le terrain.

Et lorsque, malgré tout, une agression survient, **alors toute l'Administration doit être derrière l'agent victime.**

► **Du premier instant jusqu'au retour à l'emploi.**

Prise en charge médicale, accompagnement psychologique, dépôt de plainte, protection fonctionnelle, reconnaissance de l'accident de service, suivi judiciaire, relations avec les services RH, préparation de la reprise : un collègue qui vient d'être agressé ne devrait jamais avoir à découvrir seul ce véritable parcours administratif.

► **FO Justice** porte pour cette raison la mise en place d'un guichet unique de prise en charge des agents victimes, avec un interlocuteur clairement identifié capable d'accompagner le collègue dans l'ensemble de ses démarches, à l'image de dispositifs existant dans d'autres forces de sécurité.

Ce serait une mesure simple, concrète et immédiatement perceptible pour les personnels.

.../...

► Les statistiques qui nous sont présentées montrent d'ailleurs que nous avons encore des marges de progression : 49 accidents graves ont été recensés en 2025, mais seulement 14 ont donné lieu à une réunion d'instance.

Nous devons être irréprochables sur l'accompagnement des victimes.

C'est ce que nous devons à nos collègues.

► Enfin, **FO Justice** souhaite attirer l'attention sur le réseau des acteurs de la santé, de la sécurité au travail et du handicap.

► Là encore, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

55 % des assistants de prévention ne bénéficient pas de la quotité minimale de temps prévue par la note DAP du 4 juin 2021.

La DGAP ne compte que 11 conseillers de prévention, dont la quotité moyenne consacrée à cette mission n'est que de 60 %, alors même que leurs propres rapports font état d'un manque de temps, d'effectifs d'ADP insuffisants, d'une charge de travail importante et d'un manque de moyens humains.

Sur le handicap, la DGAP affiche encore un taux d'emploi BOETH de 5,50 % en 2025, soit 2 414 agents, en dessous du seuil de 6 %.

► Là encore, nous devons progresser.

Car derrière ces réseaux, il y a la capacité de notre administration à prévenir les risques, à accompagner un collègue fragilisé, à aménager son poste, à favoriser son maintien dans l'emploi ou à lui permettre de poursuivre dignement sa carrière.

La prévention ne peut pas être une mission accessoire exercée lorsqu'il reste du temps.

Elle doit être pleinement intégrée au fonctionnement de notre administration et disposer des moyens humains nécessaires.

Monsieur le président,

► **FO Justice** ne souhaite pas que cette formation spécialisée soit uniquement le lieu où nous constatons, année après année, les mêmes statistiques.

- Prévenir, c'est anticiper.
- Prévenir, c'est organiser.
- Prévenir, c'est donner des effectifs.
- Prévenir, c'est donner les moyens de se protéger.

Et lorsque la prévention échoue, c'est accompagner sans réserve celles et ceux qui ont été victimes.

Nos collègues du terrain ne demandent ni privilège ni compassion.

Ils demandent simplement de pouvoir exercer leurs missions avec des effectifs suffisants, des organisations adaptées, des équipements efficaces et une administration présente lorsqu'ils en ont besoin.

C'est sur ces engagements concrets que FO Justice attend aujourd'hui des réponses !

FO Justice – le 24 Septembre 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS